

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES



Morbihan

LE PARTENAIRE RH
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022



JE VOTE EN LIGNE JE CHOISIS MES REPRÉSENTANTS

Pour les questions COLLECTIVES
(conditions de travail, organisation des
services dans ma collectivité)

Comité Social Territorial (C.S.T)

Pour les questions INDIVIDUELLES
relatives à ma carrière

Je suis fonctionnaire

Commissions
Administratives Paritaires
(C.A.P)

Je suis contractuel.le

Commission
Consultative Paritaire
(C.C.P)



Le CDG 56 est organisateur pour les instances départementales placées auprès de ses services, hors C.S.T. locaux (collectivités dont l'effectif recensé au 01.01.22 était supérieur ou égal à 50 agents).

Dans le cadre de ces élections professionnelles, le CDG 56 met en place un traitement automatisé de vos données RH, qui relève d'une obligation légale. Ces données sont collectées auprès de vos collectivités / établissements employeurs, à destination du service gestion des carrières. Elles seront conservées 10 ans au-delà du temps de la relation contractuelle. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et de limitation auprès du CDG 56, en contactant le Délégué à la Protection des Données (dpd@cdg56.fr) ou en vous adressant à la CNIL.